Accessoires et propres

Par **DADOUNET**, le **04/03/2009** à **13:41**

Bonjour à tous,
J'ai un petit problème à résoudre.
1ere question:
Il y a un propre sur lequel est construite un bien commun (Acquêts)
Dans la liquidation des biens Monsieur veut rattacher des terrains jouxtant le propre en a t-il le droit si ces biens accessoires sont clôturés comme le propre de murs de 1m de hauteur.

Deuxième question.
Ces terrains qu'i veut considérer comme accessoires on été acheté pour l'un par une partie du capital AT qu'il a reçu et terrain mis sur acte à son seul nom pendant la période de la communauté
Seul preuve se son réemploi: cet acte pour un achat la même année.
un deuxième terrain est une vente fictive transcrit par un acte de donation aux deux noms (Mr et Md) la preuve est l'achat la même année ainsi que la lettre du vendeur par laquelle il est bien fait mention d'une vente. Il y a aussi un reçu signé par le vendeur pour le montant du bien acquit. Il a aussi en sa Possession la liquidation de sa rente en capital.
Peut-il faire valoir les points ci dessus en cas de partage de la communauté

MERCI DE VOTRE AIDE

Par **DADOUNET**, le **12/03/2009** à **09:59**

Bonjour à Tous,
Alors toujours pas de réponse pour le problème que j'ai soumis le 4 mARS ?????

Merci de replancher

Dadounet

Par **mathou**, le **12/03/2009** à **14:04**

Bonjour,

Conformément au point 7 de la Charte du forum, les membres ne peuvent répondre dans le

cadre d'un devoir tant que vous ne donnez pas vos premiers éléments de réflexion.

Maintenant, s'il s'agit d'un cas réel auquel vous êtes soumis personnellement et qui serait urgent, je vous invite à consulter votre notaire pour avoir une réponse précise. Le forum est :)

avant tout fréquenté par des étudiants Image not found or type unknown

Par **jeeecy**, le **12/03/2009** à **14:23**

[quote="mathou":1d5wep90]Maintenant, s'il s'agit d'un cas réel auquel vous êtes soumis personnellement et qui serait urgent, je vous invite à consulter votre notaire pour avoir une :)

réponse précise. Le forum est avant tout fréquenté par des étudiants Image not found or type unknown

[/quote:1d5wep90]
ou votre avocat...

D'une manière plus générale, ce n'est pas un forum de consultation juridique gratuite avec engagement de répondre dans un certain délai...

;)

... mais un forum principalement d'entraide entre étudiants en droit Image not found or type unknown

Par **Camille**, le **13/03/2009** à **14:38**

Bonjour,
[quote="DADOUNET":2uqvi4od]
Merci de replancher
[/quote:2uqvi4od]
Et pourquoi ne pas le faire vous-même ?

:))

"Aide-toi..." a dit... je ne sais plus qui... Image not found or type unknown

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés